|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/247/Add.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. Générale30 août 2019FrançaisOriginal : anglais et français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

**107e session**

Genève, 11-15 novembre 2019

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la 107e session

 Additif

 Annotations et liste des documents

 1. Adoption de l’ordre du jour

Au vu du nombre limité de documents soumis pour la session, et après consultation de la présidente du Groupe de travail, il a été décidé de réduire le nombre de jours de réunion à quatre jours et demi. En conséquence, la session se tiendra du lundi 11 novembre 2019 à 10 heures au vendredi 15 novembre 2019 à 12 h 30.

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/247 (secrétariat) | Ordre du jour provisoire de la 107e session |
| ECE/TRANS/WP.15/247/Add.1 (secrétariat) | Annotations et liste des documents |

 Documents de base

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1 (secrétariat) | Mandat et Règlement intérieur du Groupe de travail |
| ECE/TRANS/WP.15/246 (secrétariat) | Rapport du Groupe de travail sur sa 106e session (Genève, 13-17 mai 2019) |
| ECE/TRANS/275 | ADR  |

 2. Quatre-vingt-unième session du Comité
des transports intérieurs

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/288 et Add.1/Add.2 (secrétariat) | Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (Genève, 19-22 février 2019) |
| ECE/TRANS/WP.15/246, paragraphe 10 |  |

Le Groupe de travail examinera les moyens de contribuer à la stratégie du Comité des transports intérieurs jusqu’en 2030.

 3. État de l’Accord européen relatif au transport
international des marchandises dangereuses
par route (ADR) et questions connexes

Un membre du secrétariat informera le Groupe de travail de l’état de l’ADR, du Protocole d’amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n’a été signalé en ce qui concerne l’état de l’ADR (51 Parties contractantes) ni celui du Protocole d’amendement de 1993 (37 Parties contractantes) depuis la dernière session.

 4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2019/22 et Add.1 (Secrétariat) | Rapport du groupe de travail ad hoc sur l’harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies |

 Les textes adoptés par la Réunion commune à sa session d'automne 2019 (17-27 septembre 2019) seront mis à disposition pour approbation par le Groupe de travail. Le secrétariat informera également le Groupe de travail des conclusions du Groupe de travail sur les citernes relatives au document ECE/TRANS/WP.15/2019/9 (Suisse) et au document informel INF.18 (Royaume-Uni) de la session précédente.

 5. Propositions d’amendement aux annexes A et B de l’ADR

 a) Construction et homologation des véhicules

La représentante de l’Allemagne souhaitera peut-être présenter l’avancée des travaux du groupe de travail informel pour la clarification du 9.3.4.2 (construction des caisses des véhicules EX/III) qui s’est réuni à Bonn les 1 et 2 octobre 2018.

Le représentant des Pays-Bas souhaitera peut-être présenter l’avancée des travaux en cours concernant l’utilisation de véhicules électriques et de véhicules hybrides électriques pour le transport de marchandises dangereuses.

 b) Propositions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/15 (Suisse) | Marquage des conteneurs chargés avec des quantités limitées et restrictions dans les tunnels |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/16 (Suède) | Chapitre 8.5 - Prescriptions relatives à la surveillance des véhicules dans les dispositions S1 6), S16 et S21 |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/17 (Suisse) | Marquage des unités de transport et des conteneurs chargés avec des quantités limitées |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/18 (CEFIC) | Certificat de formation du conducteur ADR – 8.2.2.8 |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/19 (Suisse) | Marchandises dangereuses exemptées des restrictions en tunnels |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/20 (Suisse) | Proposition de modification de la disposition spéciale 363 *l*) et du 5.4.1.1.1 k) |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/22 (Suisse) | Documents et chargement |

 6. Interprétation de l’ADR

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 7. Programme de travail

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

 8. Questions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/21 (Suisse) | Transport de véhicules mus par accumulateurs |
| ECE/TRANS/WP.15/2019/23 (secrétariat) | Références aux autorités compétentes dans les parties 8 et 9  |

 9. Élection du Bureau pour 2020

Conformément au chapitre V du Règlement intérieur du Groupe de travail, tel que figurant dans le document ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1, le Groupe de travail élira un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) pour 2020.

 10. Adoption du rapport

Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter le rapport de sa 107e session sur la base d’un projet établi par le secrétariat.